

**VOTATION COMMUNALE
DU 25 SEPTEMBRE 2022**

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de Troinex du 7 février 2022, (D239) ouvrant un crédit d'engagement de 1'150'000 francs destiné aux travaux d'aménagement des chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et du Claiset, en vue du passage d'une nouvelle ligne de bus ?

Texte de la délibération du Conseil municipal du 7 février 2022	3
Position et explications des autorités communales	4-7
Commentaires du comité référendaire	8-12
Prises de position	13
A votre service	14

LE TEXTE DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2022

VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 1'150'000.- DESTINE A FINANCER LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CHEMINS DE DRIZE, DE SAUSSAC, DES MOULINS-DE-DRIZE ET DU CLAISSET, EN VUE DU PASSAGE D'UNE NOUVELLE LIGNE DE BUS

vu l'objectif fixé par les autorités cantonales de relier toutes les communes genevoises à une gare du Léman Express par une ligne de transports publics,

vu le projet de nouvelle ligne de bus mis en place par l'Office cantonal des transports (OCT) et les Transports publics genevois (TPG), en collaboration avec les communes, afin de relier les communes de Veyrier et Troinex à la gare du Bachet-de-Pesay,

vu l'étude réalisée par le bureau d'ingénieurs BCPH pour le réaménagement des chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et du Claisset afin de permettre le passage de cette nouvelle ligne de bus,

vu le crédit d'étude de CHF 90'000.- voté par le Conseil municipal le 12 novembre 2018,

vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 19 janvier 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 14 OUI et 1 abstention

1. D'approuver la réalisation des travaux d'aménagement des chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et du Claisset, en vue du passage d'une nouvelle ligne de bus.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 1'150'000.- destiné à financer le coût de ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette totale, y compris les frais du crédit d'étude déjà voté, au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.

Les citoyennes et citoyens qui approuvent cette délibération doivent voter OUI, celles et ceux qui la rejettent doivent voter NON.

POSITION ET EXPLICATIONS DES AUTORITES COMMUNALES

Lors de sa séance du 7 février 2022, le Conseil municipal a approuvé à la quasi-unanimité (14 OUI et 1 abstention) la délibération ouvrant un crédit de CHF 1'150'000.- destiné aux travaux d'aménagement des chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et du Claiset.

Ces travaux sont destinés au passage d'une nouvelle ligne de bus (ligne 49) qui permettra aux Troinésiennes et aux Troinésiens de rejoindre en quelques minutes la gare du Léman Express au Bachet de Pesay ; cette nouvelle ligne permettra également de se rendre facilement à Veyrier en transports publics, alors qu'il faut aujourd'hui passer par le Rondeau de Carouge et changer de bus pour rejoindre la commune voisine.

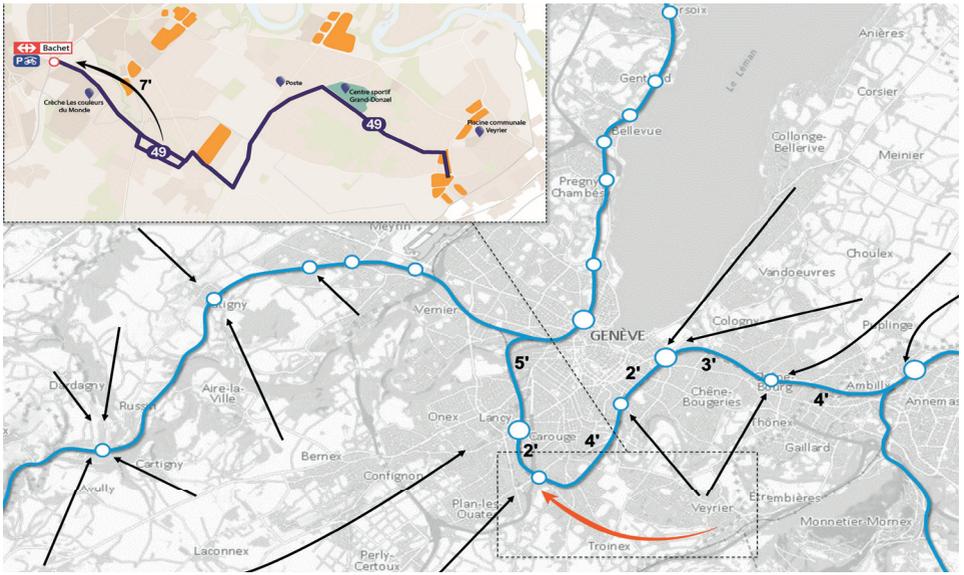
Les travaux prévus sur les quatre chemins précités sont les suivants :

- Chemins de Drize et de Saussac: inversion des sens de circulation, **élargissement des trottoirs et rehaussement des bordures pour une meilleure sécurité, aménagement de seuils de ralentissement et plantation d'arbres.**
- Chemin des Moulins-de-Drize: coupure du chemin par la pose de bornes amovibles **afin d'empêcher le trafic de transit** et pacifier ce chemin.
- Chemin du Claiset: ouverture à la circulation depuis le chemin Dottrens **pour faciliter l'accès des riverains à leur domicile** (à noter que cette ouverture ne permettra d'aucune manière un trafic de transit à travers le quartier).

Pourquoi une nouvelle ligne de bus reliant Veyrier, Troinex et le Bachet de Pesay ?

Avec l'arrivée du Léman Express, c'est un nouveau mode de déplacement rapide et pratique qui est offert à tous les habitants de Genève, et la volonté des autorités cantonales est que toutes les communes genevoises soient reliées directement à une des gares de ce réseau.

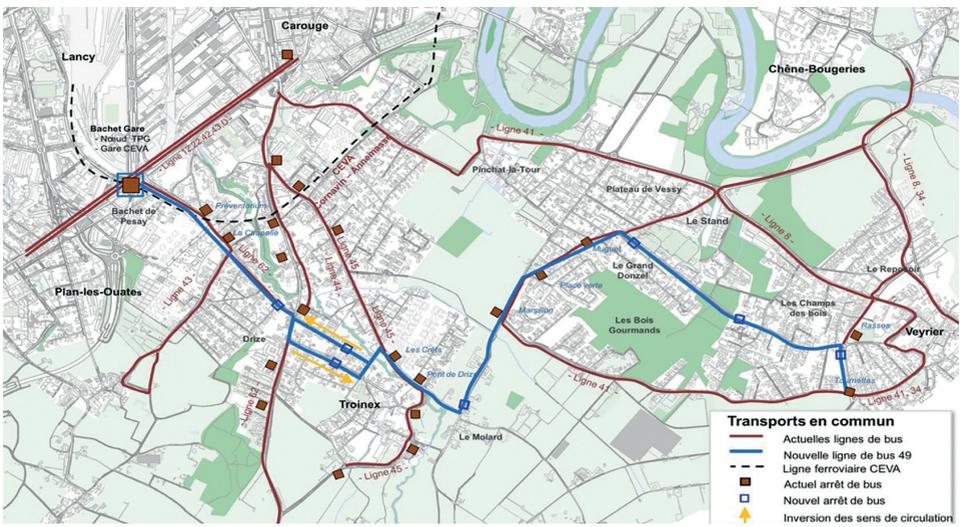
Aujourd'hui, notre commune est essentiellement desservie par la ligne de bus 45 qui rejoint le Rondeau de Carouge et qui est souvent ralentie en raison du trafic important. La nouvelle ligne 49 empruntera un tracé beaucoup plus fluide et permettra aux Troinésiennes et aux Troinésiens de se rendre en 6 à 7 minutes au Bachet de Pesay, nœud de communication important qui est desservi non seulement par de nombreuses lignes de bus et de tram, mais aussi par le train. En effet, depuis le Bachet on peut se rendre à la gare Cornavin par le Léman Express en 8 minutes, aux Eaux-Vives en 6 minutes ou encore à l'aéroport en 22 minutes (*voir illustration page suivante*).



Tracé du Léman Express : trait bleu
 Flèches noires : zones de rabattement sur les gares du Léman Express - Flèche rouge : zone de rabattement de Troinex sur la gare du Bâchet de Pesay - Petite carte : tracé de la ligne 49.

Comment le tracé a-t-il été déterminé ?

Le but d'une telle ligne de bus est qu'elle soit à la fois aussi directe que possible et proche des zones habitées. Le tracé retenu, déterminé par l'OCT et les TPG en concertation avec les autorités communales, répond totalement à ces critères. Plusieurs autres tracés ont été étudiés, par exemple par le centre du village et la route d'Annecy, ou par la route de Troinex, mais tous comportaient des inconvénients majeurs (tracés plus longs ou moins proches des habitants, bus retardés par le trafic sur la route de Troinex, etc.).



Une alternative pour éviter le Rondeau de Carouge

Actuellement, les TPG ne proposent à l'ensemble de notre population qu'une ligne de bus (45) qui converge vers le Rondeau de Carouge. Cette offre ne répond que très partiellement aux besoins de déplacements des Troinésiennes et Troinésiens, d'autant plus que le bus est souvent ralenti dans les bouchons aux heures de pointe.

Deux autres lignes de bus (44 et 62) passent en périphérie de la commune, mais elles ne desservent qu'une partie très marginale des habitants.

La ligne 49 offrira une véritable alternative en matière de transports publics et permettra également de rejoindre rapidement le Rondeau de Carouge aux heures de pointe.

A qui est destinée cette nouvelle ligne de bus ?

A tous les habitants de Troinex : aux jeunes qui sont très nombreux à se déplacer en transports publics, aux personnes qui se rendent quotidiennement ou occasionnellement en ville, à celles et ceux qui vont prendre le train à la gare Cornavin ou l'avion à l'aéroport, ou encore à toutes celles et ceux qui se rendent à Veyrier, comme par exemple les jeunes footballeurs qui jouent au FC Veyrier, les visiteurs de l'EMS des Châtaigniers, les utilisateurs du fitness ou encore les clients de la banque Raiffeisen.

Ce bus est bien sûr également destiné aux nouveaux habitants du quartier des Crêts, qui disposeront d'un arrêt à proximité et qui pourront, dès leur arrivée à Troinex, prendre l'habitude de se rendre en ville en transports publics plutôt qu'en voiture.

Le trafic, le bruit ou la pollution augmenteront-ils en raison du passage de ce bus aux chemins de Drize et de Saussac ?

Un bus, c'est moins de voitures ! L'amélioration de l'offre en transports publics pour les habitants de la commune permettra de diminuer le trafic individuel et donc de diminuer le trafic, le bruit et la pollution. Il n'y a aucune raison de penser que l'arrivée de ce bus sera source de nuisances, d'autant plus qu'à terme, les TPG vont remplacer toute leur flotte par des véhicules électriques.

Un projet qui respecte les propriétés privées et l'environnement

Les aménagements prévus aux chemins de Drize et de Saussac n'empiètent aucunement sur les propriétés privées. Contrairement aux craintes manifestées par certains habitants, les propriétés ne seront pas dévalorisées, la proximité de transports publics efficaces constituant même une plus-value.

Sur le plan de l'environnement et de la nature, le projet n'aura pas d'impact négatif par rapport à la situation actuelle. Aucun arbre ne sera supprimé ou mis en péril et des arbres supplémentaires seront même plantés au chemin de Saussac.

Un investissement important pour une meilleure sécurité des piétons et des cyclistes

Une bonne partie des travaux prévus a été pensée avec la volonté d'améliorer la sécurité :

- en particulier celle des **piétons par la construction d'un véritable trottoir de 1,7 m de large** sur la totalité du chemin de Drize et par divers aménagements au chemin de Saussac. Cela répond aussi aux souhaits manifestés par des habitants de ces quartiers à l'occasion des discussions qui ont eu lieu lors de l'élaboration du projet
- celle des cyclistes sera toujours assurée, car ces chemins **resteront en zone 30 km/h**, zone qui prévoit la circulation des vélos sur la chaussée.

Certes, le montant des travaux est assez élevé, **mais les autorités communales sont convaincues qu'il s'agit d'argent public bien dépensé compte tenu des nouveaux enjeux** auxquels la Commune doit faire face en terme de mobilité et du fait que ces améliorations bénéficieront à l'ensemble des habitants de la commune.

Que se passera-t-il si ce projet est refusé ?

Il n'y a pas d'alternative à ce projet. Toutes les autres variantes de tracé étudiées se sont révélées irréalisables ou beaucoup moins efficaces que la solution retenue, qui répond aux exigences de l'OCT et des TPG.

La commune de Troinex ne sera donc pas reliée au Léman Express avant longtemps et restera mal desservie par les transports publics, ce qui est déploré par bon nombre d'habitants depuis de nombreuses années.

En cas de refus, il n'y aura pas de nouvelle offre de transports publics pour les habitants de la commune avant plusieurs années. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal a voté le crédit nécessaire à la quasi-unanimité (14 OUI et 1 abstention).

**L'Exécutif et le Conseil municipal de Troinex
vous invitent donc à voter
OUI**

Référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de Troinex du 7 février 2022 (D239) ouvrant un crédit d'engagement de CHF 1'150'000.- destiné à financer les travaux d'aménagement des chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et du Claiset, en vue du passage d'une nouvelle ligne de bus.

Le comité référendaire et l'Association des Habitants de Troinex Ouest (AHTO) soutiennent le développement d'une nouvelle ligne de transports publics performante pour la commune de Troinex, mais s'opposent fermement au crédit proposé, visant à imposer un tracé inadapté et dangereux, en détruisant des aménagements de sécurité, réalisés en 2016.

Nous invitons la population de Troinex à refuser le crédit de CHF 1'150'000.-, destiné à des travaux d'aménagement routiers coûteux et inutiles, pour une ligne de bus qui ne desservirait ni le cœur du village, ni la salle communale.

Une dépense excessive pour un tracé inadapté et dangereux!

Les opposants combattent **un projet inadapté et** refusent de **dilapider l'argent public** pour une nouvelle ligne de bus qui :

1. Ne répond pas aux attentes de la majorité des Troinésiens.
2. Ne desservirait pas le cœur du village, ni l'école, ni la salle communale.
3. Impliquerait des travaux coûteux sur des chemins étroits, réaménagés et sécurisés pour plus de 1,6 millions en 2016.
4. Mettrait en danger les cyclistes et les piétons.
5. Provoquerait une augmentation de la vitesse de circulation sur les chemins de Drize et de Saussac.
6. Favoriserait le trafic transfrontalier et de transit à travers toute la commune.
7. Ne permettrait pas le respect des horaires prévus pour le bus, en raison de l'encombrement des chemins de Drize et de Saussac aux heures de pointe.
8. Mettrait en péril des arbres centenaires.

Pourquoi voter NON à cette dépense inconséquente :

1. Le **tracé prévu pour cette ligne n'est pas attrayant** pour bon nombre d'habitants du village de Troinex. Le Bus 49 desservirait essentiellement la partie Est du village, notamment le nouveau quartier des Crêts. Les habitants et les visiteurs du centre du village (Place de la mairie, école, salle communale) sont trop à distance des arrêts prévus. Tous les résidents des immeubles (Chemins Lullin, Dottrens et Roday) ne seraient pas concernés, car plus proches de la ligne 62 existante, qui relie déjà la gare du Bachet.
2. Alors que le chemin de Drize est la voie privilégiée des cyclistes, en direction ou en provenance du Bachet, **aucune piste cyclable n'est prévue dans ces aménagements.**
L'étroitesse de ces chemins communaux ne permet pas la cohabitation du bus avec les autres usagers de la route. Aujourd'hui, il est impossible de doubler un vélo sur le chemin de Drize. Les véhicules motorisés restent donc derrière les deux-roues. Mais avec l'élargissement prévu de la chaussée pour le bus, les véhicules pourraient forcer le passage et pousser les cyclistes contre le trottoir, dont les hauteurs ne sont pas adaptées à un repli pour les vélos. En cas de chute, les bordures en granit, tranchantes, de 15cm de hauteur pourraient provoquer de graves blessures.
3. Le projet ne prévoit que peu de mesures de modération de la vitesse de circulation sur des chemins où résident plus de 350 personnes, dont beaucoup de familles. **Le démantèlement des dispositifs de sécurité actuels provoquerait une augmentation de la vitesse de circulation** sur les chemins de Drize et de Saussac, devenus rectilignes et avec des seuils de ralentissement rabaissés. Ces deux chemins, sont largement fréquentés à pied ou à vélo, par les enfants sur le chemin de l'école, les adolescents en direction du cycle et du collège.
Dans les zones 30km/h, aménagées avec des dispositifs de ralentissement conséquents, «Les accidents sont moins nombreux et moins graves, en particulier pour les piétons et les cyclistes»¹, car la vitesse a une influence déterminante sur la probabilité de causer un accident. **La diminution de la sinuosité des deux chemins, nécessaire au passage de bus de grande taille, représenterait un danger pour tous les usagers.**

¹ Zone 30, Des routes sûres pour tous, BPA, Berne 2022

4. La circulation transfrontalière et pendulaire a diminué depuis 2016 dans le village. **Le changement de sens et l'élargissement des chemins de Drize et Saussac seraient une aubaine pour le retour du trafic transfrontalier et de transit.** Ce projet rouvrirait, matin et soir, des voies directes entre la Haute Savoie et Genève, entre l'est et l'ouest du canton. Au trafic actuel, s'ajouterait également celui du chemin des Moulins de Drize, qui serait fermé en son milieu. Ces petits chemins ne permettent aucun dépassement. Le passage des camions de la voirie, trois à quatre fois par semaine, prend plus de dix minutes. Une intervention de police, le débouchage des canalisations, une livraison... autant d'évènements qui entraîneraient des attentes, des déviations et des **horaires de bus impossibles à tenir.**
- De gros chantiers sont par ailleurs prévus dans ces quartiers. Ils encombreront fortement le passage et provoqueront des coupures de circulation, de quelques minutes à quelques heures.
5. Dans le cadre du « Plan de circulation communal », des travaux importants ont été réalisés dans la Commune en 2016, visant à favoriser la vie locale et sécuriser le déplacement des cyclistes et des piétons. Des zones 30km/h ont été créées pour ralentir le trafic et, sur les chemins de Drize et de Saussac, ces aménagements permettent difficilement de dépasser la vitesse réglementaire. Un constat d'ailleurs confirmé lors du bilan effectué en 2017 : « Les zones 30 et 20 réalisées ont eu un impact positif significatif en termes de vitesse sur les tronçons fortement réaménagés »². **Engager de tels travaux six ans après une réfection complète des chemins concernés est un réel gaspillage.** Les précédents travaux, terminés en 2016, ont coûté CHF 1'680'000.- pour l'aménagement des chemins de Drize, de Saussac et des Moulins de Drize. On nous propose aujourd'hui de dépenser CHF 1'150'000.- supplémentaires, **pour démolir ce qui a été réalisé en 2016.**
6. Par ailleurs, le tracé proposé par les TPG et accepté par la Commune, n'a fait l'objet d'aucune véritable étude d'impact environnemental et **mettrait notamment en péril, plusieurs arbres vénérables.** Des chênes et fayards centenaires situés, en bordures des chemins de Saussac, qui ne survivraient pas aux passages quotidiens de grands bus, sur leurs racines.

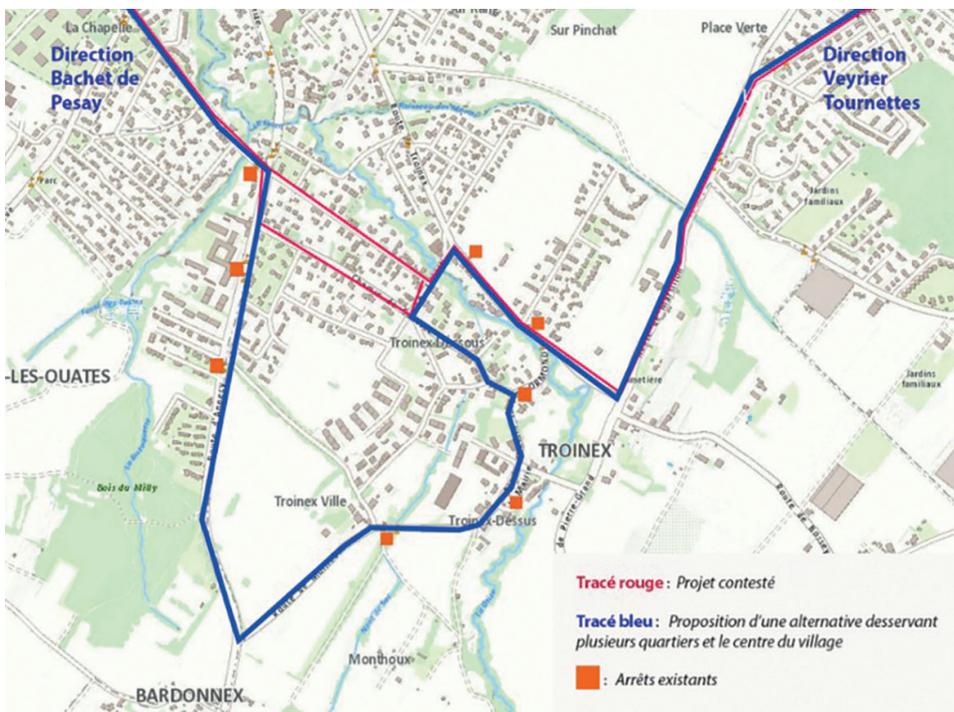
² BILAN DES AMENAGEMENTS DE MODERATION DU TRAFIC REALISES DANS LA COMMUNE (ZONES 20 ET 30 KM/H), Commune de Troinex

ALTERNATIVES

Les référendaires issus de tous les quartiers de Troinex, encouragent la population à refuser une dépense inutile, afin que les autorités et les TPG étudient d'autres tracés proposés.

Plusieurs alternatives existent, dont une passant par Les Crêts, Troinex-Mairie, Troinex-Ville et la route d'Anney qui :

- Répond aux besoins des habitantes et habitants de Troinex
- Évite des aménagements coûteux
- Ne nécessite aucun chantier, car les arrêts sont existants
- Dessert mieux le village et un plus grand bassin de population
- Est complémentaire aux lignes 62 et 45
- Ne met pas en danger les riverains, les écoliers et les cyclistes
- Relie **Veyrier** et la **gare du Bachet** en un temps quasiment équivalent, en évitant les routes encombrées
- Préserve des arbres centenaires



Aucune alternative n'a été sérieusement étudiée par la Commune, le Canton et les TPG.

Refuser le crédit d'engagement de CHF 1'150'000.- pour les travaux prévus, c'est donner un message clair aux autorités de revoir le plan de mobilité global et durable de la commune de Troinex et négocier avec les TPG pour offrir une ligne de bus efficiente, sur un tracé permettant de respecter la sécurité de tous en desservant toutes les zones de notre Commune.

Sans dépenser, dilapider, l'argent du contribuable pour des aménagements incohérents.

Refuser cette dépense c'est aussi encourager les autorités communales à créer une vraie zone de mobilité douce sur les chemins de Drize et de Saussac, qui représentent l'accès au village depuis le nord-ouest et la gare du Bachet.

En résumé, de vraies alternatives de mobilité qui profitent à tous !

PRISES DE POSITION
en vue de la votation communale à Troinex du 25 septembre 2022

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune de Troinex, du 7 février 2022, (D239) ouvrant un crédit de 1'150'000 francs destiné aux travaux d'aménagement des chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et du Claisset, en vue du passage d'une nouvelle ligne de bus ?

HORS-PARTI **OUI**

Les Vert.e.s **OUI**

PLR. LES LIBÉRAUX-RADICAUX TROINEX **OUI**

Parti Démocrate-Chrétien et Parti vert'libéral **OUI**

Les Socialistes **OUI**

NON À UN TRACÉ DE BUS INADAPTÉ ET DANGEREUX **NON**

Où, quand et comment voter ?

1. Vote par correspondance

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir au service des votations et élections **au plus tard le samedi 24 septembre 2022 à 12h00.**

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le jeudi 22 septembre 2022. Attention à l'heure de levée du courrier.

2. Dans votre local de vote

Ecole de Troinex, chemin Emile-Dusonchet 2.

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter le dimanche 25 septembre 2022, de 10h00 à 12h00, doivent se munir :

- de leur carte de vote
- d'une pièce d'identité
- du matériel de vote

Matériel de vote

Votre enveloppe doit contenir :

Pour les Suisses résidents :

- une carte de vote jaune
- une enveloppe de vote bleue
- un bulletin de vote
- une brochure explicative pour les sujets fédéraux
- une brochure prises de position
- la présente brochure explicative

Pour les étrangers résidents :

- une carte de vote rouge
- une enveloppe de vote rose
- un bulletin de vote
- la présente brochure explicative

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, veuillez appeler le service des votations et élections qui vous renseignera sur la marche à suivre.

Service des votations et élections

Tél. 022 546 52 00

- Du lundi 5 au vendredi 23 septembre 2022
- Le samedi 24 septembre 2022 de 08h00 à 12h00
- Le dimanche 25 septembre 2022 de 10h00 à 12h00

Commune de
troinex